

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42454

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Corbière, M. Larive, M. Lachaud, Mme Obono,
M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Coquerel, M. Ratenon, Mme Ressiguié,
M. Ruffin, Mme Rubin, M. Quatennens et Mme Taurine

à l'amendement n° 26984 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le taux :

« 75 % »

insérer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. Nous proposons une précision rédactionnelle.

De plus, notre objectif plus profond est tel que nous ne voulons plus qu'un-e seul-e retraité-e vive sous le seuil de pauvreté, actuellement fixé à 1 041 €. Nous proposons d'y indexer le minimum vieillesse et de le réévaluer à la hausse automatiquement, qu'elle qu'ait été la carrière de la personne.